

de fer, surtout dans l'Ouest canadien. Il va sans dire qu'on devrait étudier soigneusement les effets de l'abandon des embranchements sur les particuliers, les municipalités et les collectivisés intéressés.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le représentant de Lisgar, mais je ne vois pas très bien le rapport qui existe entre ses observations et le crédit n° 1 du ministère de l'Agriculture.

M. Muir (Lisgar): Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir signalé ce point, car l'abandon des embranchements dans l'Ouest canadien nuira sensiblement à l'agriculture, surtout dans les grandes régions productrices de blé des trois provinces des Prairies. A part ce que j'ai dit, je me propose de faire le lien entre mes observations et l'agriculture. Je n'ai pas l'intention de parler des entreprises commerciales ou autres qui pourraient être visées par la mesure.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je pense que l'on devrait établir clairement à l'heure actuelle, au moment où l'honorable député de Lisgar fait ces remarques, que la question de l'abandon des lignes de chemins de fer a été confiée au ministre de l'Agriculture pour ce qui est du comité chargé de l'organisation rationnelle de l'abandon des lignes de chemins de fer. J'estime, par conséquent, que l'étude de tout ce qui a trait à l'abandon des lignes de chemins de fer peut très bien se faire sous le crédit n° 1.

L'hon. M. McIlraith: Pourrais-je dire quelques mots au sujet du rappel au Règlement? L'honorable député de Qu'Appelle déclare que l'abandon des lignes de chemins de fer relève du ministre de l'Agriculture. S'il veut bien se donner la peine d'étudier la chose de plus près, il se rendra compte que la mesure législative n'a pas encore été étudiée à la Chambre et que cette responsabilité n'a pas été confiée au ministre de l'Agriculture. On a annoncé qu'elle lui serait confiée une fois que la mesure législative sera adoptée.

A vrai dire, l'honorable député de Lisgar cherche à devancer la mesure législative sur les chemins de fer qui se fondera sur la résolution inscrite actuellement au *Feuilleton*. C'est là le nœud du problème et, comme l'honorable député doit s'en rendre compte, il est incorrect de lui répondre ou de discuter cette question, parce que ce serait divulguer au comité le contenu de la mesure avant de la présenter à la Chambre. Je suis conscient du grand intérêt que portent les agriculteurs de l'Ouest canadien à cette question, mais pour cela même, je signale qu'à ce stade des délibérations, ce n'est pas le moment de discuter cette question très importante et qu'il faut

attendre d'être rendus à l'ordre n° 16 inscrit au *Feuilleton* pour en faire l'étude.

M. Baldwin: Sur le rappel du Règlement, monsieur le président, je pense que ceci doit être dit: je pense sans doute comme le ministre qu'il ne faut pas entrer dans trop de détails. Cependant, au pays, depuis des temps immémoriaux, les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau ont été l'une des bases fondamentales et des pierres angulaires de la prospérité des agriculteurs de l'Ouest. Je pense que les mémoires présentés par la plupart des associations d'agriculteurs de l'Ouest canadien ont signalé à quel point les agriculteurs seront personnellement touchés par l'abandon des embranchements, parce qu'ils ne pourront plus jouir de certains avantages; du moins, ces avantages seront sérieusement réduits parce que l'abandon de la ligne de chemin de fer contribuera à hausser les frais des agriculteurs. Je soutiens donc très respectueusement qu'en général, le député qui parle en ce moment de l'effet possible de l'abandon des embranchements ne s'écarte pas des limites fixées par l'article 1 et exerce son droit.

M. Muir (Lisgar): Monsieur le président, je ne tentais pas d'anticiper sur la mesure législative. Je tentais simplement d'appeler l'attention du ministre compétent sur les effets très sérieux—et, à titre d'habitant de l'Ouest, il sera d'accord avec moi—qu'un abandon peu judicieux des embranchements aura sur la population agricole. Cependant, j'abrègerai ma déclaration à ce propos, pour me conformer aux vœux du comité. Je continuerai volontiers seulement dans la mesure où je pourrai relier l'abandon des lignes de chemin de fer aux problèmes qu'il crée pour les agriculteurs. Les embranchements ont été et ils continueront d'être, du moins dans un avenir prévisible, partie intégrante de notre réseau de transport. C'est pourquoi je rattache la question à l'agriculture. Les établissements de manutention des céréales que leur existence a rendus possibles, font partie d'un des complexes de commercialisation les plus efficaces qui fonctionnent actuellement. Si on abandonne les embranchements, les chemins de fer achemineront de toute façon les céréales vers les grands centres, mais, ce faisant, ils rejettent la responsabilité et le coût des manœuvres d'exportation des céréales sur les contribuables des provinces et des municipalités, qui devront assumer la charge supplémentaire et la responsabilité de la construction et de l'entretien des autoroutes et des chemins et, en particulier, sur les agriculteurs, qui devront faire face à des frais supplémentaires d'entreposage et de livraison.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, les chemins de fer achemineront sûrement ces céréales vers les grands centres. Toutefois, en ce qui concerne les agriculteurs, on oublie